



DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ POUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LOCAUX

Je soussigné Jean-Philippe BOONAERT, Maire de Laventie,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 2020, m'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le DCE N° 2025-05 relatif au marché "Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux" établi par le Service Finances / Marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- Marché initial (Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux), estimé à 106.132,00 € HT soit 127.358,40 €, 20% TTC, et que le montant limite de commande s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC ;
- Reconduction 1 (Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux), estimé à 106.132,00 € HT soit 127.358,40 €, 20% TTC, et que le montant limite de commande s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC ;
- Reconduction 2 (Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux), estimé à 106.132,00 € HT soit 127.358,40 €, 20% TTC, et que le montant limite de commande s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC ;
- Reconduction 3 (Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux), estimé à 106.132,00 € HT soit 127.358,40 €, 20% TTC, et que le montant limite de commande s'élève à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 424.528,00 € HT soit 509.433,60 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par appel d'offres ouvert ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 9 janvier 2026 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 90 jours calendaire et se termine le 9 avril 2026 ;

Considérant que 8 offres sont parvenues :

- CLEAN ECO BIO PROPLETE, 128 AVENUE ALFRED MAËS, 62300 Lens (125.057,40 € HT soit 150.068,88 €, 20% TTC pour le marché de base (500.229,60 € HT soit 600.275,52 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- EUROPE SERVICES PROPLETE, Zone d'Activité de l'Epinoy, 59175 Templemars (99.735,48 € HT soit 119.682,58 €, 20% TTC pour le marché de base (398.941,92 € HT soit 478.730,32 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- OXYLIS PROPLETE, 151 ROUTE NATIONALE, 62980 VERMELLES (88.686,00 € HT soit 106.423,20 €, 20% TTC pour le marché de base (354.744,00 € HT soit 425.692,80 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- DESPS, 51 CHEMIN DES MECHES, 94000 CRETEIL (87.868,04 € HT soit 105.441,65 €, 20% TTC pour le marché de base (351.472,16 € HT soit 421.766,60 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;

Acte publié le 26/02/2026
Jean-Philippe BOONAERT,
Maire de Laventie



- NEEDD NORD, 1 RUE JEAN WIENER, 62210 AVION (114.595,00 € HT soit 137.514,00 €, 20% TTC pour le marché de base (458.380,00 € HT soit 550.056,00 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- NSI 1 AGENCE DE LILLE, 1 RUE DE LA SOURCE, 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN (141.456,12 € HT soit 169.747,34 €, 20% TTC pour le marché de base (565.824,48 € HT soit 678.989,36 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- Vitaservices SAS, 2 boulevard Thomson, 59810 LESQUIN CEDEX (124.471,36 € HT soit 149.365,63 €, 20% TTC pour le marché de base (497.885,44 € HT soit 597.462,52 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;
- SARL STNI, 1439 RUE DU FORT, 59680 FERRIERE-LA-GRANDE (124.249,32 € HT soit 149.099,18 €, 20% TTC pour le marché de base (496.997,28 € HT soit 596.396,72 €, 20% TTC , incluant les reconductions, - 3 reconductions)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 22 janvier 2026 rédigé par le Service Finances / Marchés publics ;

Considérant la tenue et l'avis favorable de la CAO en date du 27 Janvier 2026 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- EUROPE SERVICES PROPRETE, Zone d'Activité de l'Epinoy, 59175 Templemars aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC ;

DECIDE

Article 1 :	D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 2025-05 et le montant estimé du marché "Prestations de Nettoyage et d'entretien de locaux", établis par le Service Finances / Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 424.528,00 € HT soit 509.433,60 €, 20% TTC.
Article 2 :	De choisir l'appel d'offres ouvert comme procédure du marché.
Article 3 :	D'approuver le rapport d'analyse des offres du 22 janvier 2026, rédigé par le Service Finances / Marchés publics.
Article 4 :	D'attribuer au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit EUROPE SERVICES PROPRETE, Zone d'Activité de l'Epinoy, 59175 Templemars aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 150.000,00 € HT soit 180.000,00 €, 20% TTC. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché initial.
Article 5 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 9 Février 2026**

**Jean-Philippe BOONAERT,
Maire de Laventie,**

Acte publié le 26/02/2026
Jean-Philippe BOONAERT,
Maire de Laventie

